



le patron veut baisserle contrat de mon mari

Par **nounou2004**, le **28/09/2010** à **20:15**

bonjour, je voudrais savoir, mon mari a un cdi a temps partiel a 80h par mois et son patron décide de lui baisser son contrat a 50H par mois, a til le droit de le faire? mon mari peut il refuser? s'il refuse que peut il lui arriver?

merci de repondre au plus vite car c'est pour le mois prochain!!!!
cordialement

Par **Paul PERUISSET**, le **28/09/2010** à **21:42**

Bonsoir,

Il s'agit d'une modification du contrat de travail qui doit nécessiter l'accord de votre mari.

Votre mari peut refuser. Si la modification est d'origine économique (mais dans ce cas tous les salariés doivent être logés à la même enseigne), l'employeur peut licencier votre mari.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **nounou2004**, le **29/09/2010** à **09:41**

bonjour, en fait je vais rentrer dans les détails, il travail dans la sécurité, surveillant d'un centre commerciale, le directeur du centre commercial qui embauche la boîte de mon mari a décider de diminuer les heures de surveillances, donc effectivement tout le monde est concerner, mon mari passe de 80H a 50H e d'autres sont dans le meme cas, s'agit il d'un motif économique le fait que centre commerciale décide de diminuer les eures de gardes? financièrement c'est de decendre un cotrat déjà qu'on a du mal alors sa va etre dure!!! en gros on a pas le choix?!